

# RÉSEAU NATIONAL « JEUNES EN ERRANCE »

## RENCONTRES NATIONALES DU RÉSEAU SAINT ETIENNE 14-15-16 octobre 2015

Rencontres réalisées avec l'aide du Ministère de l'Action sociale et de la Santé

Avec le soutien de la ville de Saint Etienne

Réseau « *Jeunes en errance* ». c/o CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75018 Paris

Ce compte-rendu est disponible sur [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)

# SOMMAIRE

---

## **Informations préalables.....3**

Un réseau, des rencontres annuelles

Le projet des Rencontres 2015

## **Espaces publics et personnes sans domicile fixe .....5**

Introduction par Thierry Morel

Conférence par Pascale Pichon

## **Table-ronde « Jeunes en errance et espace public. L'exemple de Saint Etienne » .....12**

Introduction par François Chobeaux

Participants à la table-ronde

Les thèmes abordés

## **La construction sociale des « Jeunes en errance ».....15**

Conférence par Céline Rothé

## **Ateliers conduits par des équipes du réseau.....21**

## **INFORMATIONS PRÉALABLES**

---

### **Un réseau, des rencontres annuelles**

Le réseau national « *Jeunes en errance* » est né des actions expérimentales conduites dans les festivals par les CEMÉA auprès des jeunes en errance à partir de 1991.

Il a été officialisé à partir de 1997 grâce l'intérêt qu'y a apporté Xavier Emmanuelli, Secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence, et avec le soutien financier engagé depuis par le Ministère de l'Action sociale.

Une des visibilités de l'existence de ce réseau est l'organisation annuelle d'une rencontre nationale ouverte à tous les intervenants au travail avec des publics en rupture sociale revendiquée. Ces rencontres, placées sous la responsabilité des CEMÉA, sont organisées de façon itinérante dans des villes, ou des sites, où interviennent des structures identifiées au sein du réseau national.

Leur organisation est financée par le Ministère de l'Action sociale dans le cadre de conventions successives pour l'animation du réseau passées avec les CEMÉA (actuellement sur les années 2014-2016).

Ces rencontres nationales qui, existent de fait depuis 1995, alors centrées sur les bilans des interventions festivières expérimentales, existent depuis 1998 de façon rigoureuse, formalisée, articulée avec les préoccupations professionnelles des correspondants du réseau.

Leurs comptes-rendus sont disponibles sur [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)

### **Le projet des rencontres 2015**

Les rencontres 2015 ont été organisées à Saint Etienne à la suite d'une formation conduite par François Chobeaux et Thierry Morel en 2014, réunissant l'ensemble des acteurs du centre ville : équipe de prévention spécialisée, CAARUD et CSAPA, accueils de jour, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, Police Municipale et agents municipaux de protection de l'environnement. L'association Rimbaud, CAARUD et CSAPA, avait été à l'initiative de cette action.

Dans la continuité de cette formation, le thème « Jeunes en errance et espace urbain » a été retenu pour la première journée de ces rencontres afin d'élargir à l'ensemble du réseau les réflexions conduites à Saint Etienne.

Les rencontres 2015 ont réuni 100 participants venus de 40 structures : professionnels, bénévoles, représentants de collectifs de squatters... et 20 étudiants en sociologie urbaine.

Quatre formes de travail et d'échange ont été mises en œuvre :

- Une table-ronde réunissant des acteurs sociaux locaux et des représentants de la mairie de Saint Etienne, élu et techniciens.
- Un « *forum des pratiques* », où toutes les équipes présentes ont présenté en parallèle ce qu'elles font, qui elles sont.

- Deux conférences : par Pascale Pichon (professeure de sociologie à St Etienne) et Céline Rothé (Ingénieure de recherche, Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique). Ce compte-rendu présente les transcriptions de leurs interventions, revues et validées par elles.
- Des ateliers animés par des équipes s'étant proposées ou ayant été sollicitées : les chiens, les équipes mobiles de psychiatrie, l'accès inconditionnel à l'hébergement, les fugueurs et les « *incasables* », les squats, le travail avec la photo, les Missions locales. Les contenus des échanges en ateliers n'ont pas été retranscrits. La liste des équipes intervenantes et leurs coordonnées sont indiquées pour tout contact utile.

### **Introduction par Thierry Morel**

#### **ITSRA, Clermont-Ferrand**

Quelques mots sur le *bon usage* actuel de l'espace public et sur sa rationalisation utilitariste à tout prix !

Comment définir l'espace public autrement qu'en rappelant d'abord son caractère sensible et ses qualités urbaines ? Car l'espace public c'est d'abord l'espace du public, de tous les publics, et j'insiste particulièrement sur ce déterminant. Espace qui appartient à tous et à personne, menacé par l'appropriation pérenne, la privatisation, la festivalisation et la commercialisation. C'est l'espace des corps, de l'exposition de soi, du jugement, de l'imprévu, du côtoiement et de la coprésence. C'est aussi celui de toutes les coprésences, celle de la richesse et de la pauvreté absolue, de la déréliction et de l'ordinaire, scène publique où l'on fait l'expérience de l'altérité, de l'autre et de sa différence, espace des passages, des rassemblements et des rencontres.

L'espace public c'est aussi l'espace de l'anonymat qui permet de jouer avec une pluralité d'identités et de quitter le contrôle social du quartier ou du village. User l'espace public renvoie non pas à l'espace en tant que tel, mais à ce qui s'y déroule. Il génère des usages, des pratiques sociales et des comportements qu'il faut prendre en compte pour en saisir le sens.

Comment ? Jusqu'où ? Qui se charge de la gestion de ces espaces ? Quels sont les codes implicites qui régissent nos apparitions dans l'espace public ? Quelles sont les lois qui réglementent et codifient de plus en plus ces espaces sous contrôle ? Qui les aménage ? Cette dernière question soulève le sujet du mobilier urbain, de ses formes, de ses usages, de ses détournements. Le banc, par exemple, est un excellent révélateur des qualités d'un espace public. Il doit permettre le confort et l'accueil, mais pas trop au risque de se voir privatisé au service d'une seule catégorie d'usager et de perdre son usage public. Le supprimer est le moyen le plus radical de gérer la question des indésirables, jeunes et SDF, mais c'est aussi porter atteinte à la fonction essentielle de l'espace public et de l'espace urbain, l'hospitalité.

La position du sociologue, comme celui du travailleur social ou du policier qui intervient dans la rue, consiste à prendre appui sur les usages de l'espace, sur les pratiques, et sur l'intelligibilité mutuelle qu'ils présupposent, pour mettre en lumière les manières de se conduire, les formes de coopération minimum qui permettent l'être ensemble, les formes d'ajustements mais aussi les troubles. Sans cette compréhension du cadre et des formes d'ajustements il n'y a pas de travail possible ou en tout cas il n'y a plus de sens.

*La dimension publique* de la présence dite « indésirable » des personnes sans-domicile-fixe (SDF) dans les espaces publics urbains sera donc au cœur des propos qui suivent et questionnera le *bon usage* actuel de l'espace public .

### **Conférence par Pascale Pichon**

#### **Professeure de sociologie, université Jean Monnet, Saint Etienne**

Je voudrais aborder la question complexe du rapport entre espace public et personnes sans domicile fixe. J'énonce la notion d'« espace public » en premier, afin de signifier combien l'espace public n'est pas un simple arrière-fond, un paysage, un contexte, mais le lieu partagé de l'expérience humaine dans notre civilisation urbaine. L'espace public peut s'appréhender de multiples façons, au regard des enjeux socio-économiques, écologiques, politiques qui le traversent... C'est le lieu politique où s'éprouve également sa mise en crise, et nous observons parfois - l'actualité nous le montre- l'effacement de ces qualités, celles qu'évoquaient les penseurs de la vie moderne comme Georg Simmel ou Max Weber. Si l'espace public demeure le lieu des rencontres entre inconnus, de l'expérience de l'altérité, de la formation du citoyen (voir par exemple Georg Simmel qui montrait dans son magnifique texte sur « les grandes villes et la vie de l'esprit » comment la ville moderne a façonné le citoyen, l'individu social d'aujourd'hui) quelles en sont les qualités qui composent notre urbanité ?

Ce rappel des fonctions structurantes de l'espace public est important, parce qu'il apparaît que son partage même est un fort enjeu politique. Centrons-nous sur ceux qui, faute de mieux, vivent « à la rue », que ce soit au centre des villes pour bénéficier de leurs ressources ou à leurs entours, dans les friches des périphéries urbaines où les conflits d'usages sont moindres, de même que les contraintes d'installation. Si l'on peut s'accorder sur le fait que les personnes sans domicile vivent « au bord de la cité », il est décisif politiquement de ne pas penser leurs situations comme relevant d'un en dehors du monde commun. Comment dès lors, prennent-ils part au partage du bien commun ?

J'évoquerai la manière dont l'enquête sociologique peut aborder le rapport entre espace public et sans domicile fixe, comment le phénomène SDF permet précisément d'en interroger les qualités.

J'use de la catégorie juridico-administrative « SDF » telle qu'elle apparaît dans la sphère publique de l'opinion, sans ignorer que le processus même de catégorisation participe de la définition du problème. Il n'y a d'ailleurs bien d'autres catégories disponibles, utilisées pour dire des contenus différents : clochards, errants, punks à chien, zonards, etc.

Le « problème SDF » peut être appréhendé comme un problème de politiques publiques, de gouvernement, mais également comme une question touchant au « politique » dans le sens que lui donne le philosophe Jacques Rancière, comme principes de la loi, du pouvoir et de la communauté où la question même de la présomption d'égalité entre les hommes est au cœur des

principes qui guide l'action. Le problème SDF n'est donc pas un problème qui concerne ceux qui sont ainsi désignés : c'est le problème de tous.

Précisons comment la définition même du problème est prédominante dans cette approche. Celle-ci doit être énoncée à l'articulation de la question sociale et de la question urbaine, ce qui en complexifie certes son élucidation mais s'avère néanmoins nécessaire pour en énoncer ses possibles résolutions. Pour illustrer cela je prendrai des exemples en France et dans d'autres régions du monde car le regard porté sur l'ailleurs permet de reconsidérer, à l'aune de la comparaison, l'expérience locale.

Comment appréhender l'articulation espace public/SDF ? Deux conceptions de la notion d'espace public co-existent qu'il convient de distinguer.

Dans sa première acception, l'espace public est un espace concret, fait de matérialités architecturales, végétales... , de qualités physiques et sensibles. Au regard de ses caractéristiques, les ressources que l'on y trouve ne sont pas les mêmes en tout lieu : l'ombre, l'eau, le calme, les aménagements comme les toilettes, les bancs, la lumière etc. Accorder de l'attention aux qualités physiques et sensibles des espaces traversés, arpentés, investis, c'est aussi interroger la manière dont ils ont été conçus, aménagés. La « question SDF » concerne à ce titre les architectes, les aménageurs, les designers, tous les concepteurs des espaces urbains. Quelles aménités, quelles promesses d'usages, de rencontres par exemple un espace public atteste-t-il dans sa conception même ? Les espaces publics, par principe ouverts à tous, semblent pourtant se restreindre aujourd'hui . Les évolutions contemporaines montrent en effet que l'on se demande parfois si en tel lieu on se trouve dans un espace dont le statut est véritablement public. De plus en plus d'espaces publics se privatisent, ce qui a pour effet d'en chasser avec plus de vigueur tous les « indésirables ». les privatisations résidentielles d'îlots et de quartiers spécialement aménagés pour de l'entre-soi, les fermetures nocturnes des parcs par exemple ou les privatisations ponctuelles marchandes marquent autant de restrictions apportées à un usage de, et pour, tous. Dans cette même idée, leur traitement a fait l'objet d'aménagement, d'installation de dispositifs dits « anti SDF » pour dissuader de toute installation : panneaux d'interdiction du type « Merci de pas s'asseoir », matériaux et revêtements ne permettant pas de s'asseoir, bancs cloisonnés ne permettant pas de s'allonger, entrées d'immeubles fermées par des grilles... On se souvient aussi des diffuseurs d'odeurs nauséabondes, on connaît actuellement les diffuseurs d'ultra-sons anti-adolescents... C'est ainsi que la ville devient inhospitalière, non seulement pour ces publics spécifiquement et cyniquement visés mais pour tous.

Dans sa seconde acception, l'espace public ou sphère publique (J. Habermas) est compris comme étant celui de la constitution et de l'expression de l'opinion publique, celui de l'argumentation politique : il est traversé par les éléments du débat de la vie démocratique et se multiplie en empruntant de nombreuses voies de communication. Sur ce registre, le problème public (J.

Gusfield, H. Blumer) du sans-abrisme fait l'objet de nombreux débats, d'un travail social de définition, de légitimation, de publicisation, etc.

La manière dont ce phénomène s'est inscrit comme un problème social puis comme un problème public prioritaire dans l'agenda politique depuis la fin des années 1980, résulte de cette double acception. Depuis il le demeure par la conjonction de plusieurs forces en jeu.

L'advenue de ce problème public a relevé d'un processus impliquant un nombre important d'acteurs et de scènes et s'est manifesté par étapes successives. Ainsi, il a émergé dans la sphère publique en étant nommé, médiatisé, puis débattu. Les termes de « sans domicile fixe » dans leur usage actuel apparaissent à la fin des années 1980, au moment des débats à propos de la loi portant sur le RMI. Dans le texte de loi ce sont les termes juridiques de « sans résidence stable » et non pas « sans domicile fixe » qui sont inscrits. La catégorie sans domicile fixe (disponible dans les textes réglementaires, par exemple des CHRS, et émanant de la tradition de la prise en charge de la pauvreté au « domicile de secours ») est néanmoins remobilisée dans la sphère publique et médiatique, réactualisée pour délimiter, nommer et spécifier ce problème là. Ce travail de définition du problème sera légitimé politiquement puisqu'il va entraîner des plans et dispositifs d'actions, orientera des politiques publiques sous le paradigme prédominant depuis le début des années 1990 de l'urgence sociale. Dans ce travail de définition, dès la fin des années 1980, la question du dénombrement a été cruciale. Question épineuse en l'occurrence car la définition même de la population n'est pas stable. Se pose dès lors la question de « qui compter » ? Cette appréhension par la statistique continue de participer du débat public. Ainsi en 2012, l'INSEE montre une augmentation quantitative et qualitative des SDF.

Sous l'effet de pressions, de mobilisations collectives (par exemple Médecins du Monde), de débats à propos des politiques publiques engagées, de la critique du modèle de l'urgence, un autre modèle sera impulsé, celui de la refondation des politiques d'hébergement et du logement (Loi DALO, « logement d'abord »).

Mais ce n'est pas seulement au niveau du débat public que le problème public est devenu un enjeu politique. La présence même des SDF dans les espaces publics, leur visibilité accrue par la médiatisation (*versus* leur invisibilité) a participé à l'avènement de la reconnaissance publique du problème. Dans la ville, tout un chacun peut faire l'expérience concrète de cette rencontre difficile avec des personnes qui vivent à la rue de façon pérenne ou par intermittence, qui vivent plus exactement *entre* la rue et les structures d'assistance. La construction de l'action publique, la mise en action de la réponse publique dans cet « entre », ainsi que les attitudes et réactions, paroles et analyses publiques ont été observées et analysées de près.

Ainsi, l'approche compréhensive s'appuie sur l'enquête ethnographique, qui permet d'aller chercher les points de vue de ceux qui vivent cette expérience là en allant à leur rencontre. Nombre de travaux, de descriptions précises, d'enquêtes de terrain, ont été produits ces vingt dernières années : qui veut connaître ce que vivent et comment vivent les personnes à la rue, les épreuves qu'elles doivent surmonter, la manière dont elles vivent des expédients, comment elles survivent aux violences qui leurs sont faites etc., peut se reporter à ces enquêtes publiques.



L'ensemble de ces réalités sont aujourd'hui connues, ce qui ne signifie pas qu'elles sont toujours prises en compte. Par exemple, le récent travail ethnographique de Christophe Blanchard sur les conditions de vie des jeunes « zonards » « propriétaires de chiens » permet de porter une attention accrue à ces « binômes » qui se voient refoulés des foyers d'hébergement<sup>1</sup> ; il devrait permettre de leur reconnaître des compétences et des responsabilités qui leurs sont encore déniées.

La compréhension du rapport entre espace public et SDF se livre donc sur différents registres. Je voudrais revenir sur leur articulation pour montrer comment l'action publique se manifeste et comment l'action des politiques publiques peut être infléchie dès lors que ces différents registres sont mobilisés. Prenons l'exemple des *Enfants de Don Quichotte* qui, en novembre 2006, décident en dehors des institutions traditionnelles d'aide aux personnes sans abri ou mal logées d'installer des tentes le long du canal Saint Martin à Paris. La méthode n'était pas nouvelle puisqu'un an auparavant Médecins du Monde avait déjà distribué des tentes dans le but explicite de mobiliser l'opinion publique et de faire pression sur la puissance publique, sans le succès espéré. Cette nouvelle mobilisation, particulièrement bien orchestrée du côté médiatique, a mis sur le devant de la scène le problème du non-logement, tout en développant la critique de l'inadaptation des centres d'hébergement d'urgence et la non prise en compte des migrants réfugiés, aux statuts territoriaux incertains. Sans la développer plus avant, ce que je voudrais retenir de cette action c'est l'usage que l'association des Enfants de Don Quichotte fait des médias, en maîtrisant tout à la fois l'image publique des personnes sans-abri campeurs et en usant de ses carnets d'adresses avec mise en avant de personnalités publiques. La leçon serait celle-ci : pour qu'un problème public accède à la sphère publique, au débat public, il faut non seulement que les médias s'en saisissent mais que la mobilisation citoyenne use de différents moyens pour parvenir à la manifestation d'un intérêt public. L'action de mobilisation en l'occurrence a été particulièrement efficace car elle s'est appuyée sur le registre de l'occupation concrète de l'espace public en un lieu stratégique, sur le registre de la construction d'une opinion publique et sur le registre de l'action politique : elle a abouti à la loi DALO et au financement d'un plan national d'urgence avec 25 000 places supplémentaires, ce que les grandes associations caritatives en charge de l'hébergement et du logement adapté réclamaient depuis de nombreuses années, sans parvenir à leurs fins. Cette visibilité propre à ce type d'action de mobilisation n'est pas la seule. L'urgence sociale en acte donne également une visibilité publique au traitement de la question. L'ouvrage « *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial* », de Daniel Cefaï et Edouard Gardella<sup>2</sup> analyse avec finesse l'engagement pratique et moral des professionnels de l'urgence qui vont au devant des personnes à la rue.

Enfin, se pose également la question de l'usage que font les personnes SDF des espaces publics, leur façon de s'approprier certains lieux, ce qui conduit souvent à des conflits d'usage. Apparaît ici toute la difficulté de la gestion de la non-appropriation. Chacun peut à un certain moment s'installer

---

<sup>1</sup> Christophe Blanchard. *Les maîtres expliqués à leurs chiens*. Editions Zones-La Découverte, Paris, 2015.

<sup>2</sup> Editions La Découverte, Paris, 2011.

sans que cela ne fasse surgir trop de contestations, mais s'appropriier l'espace, y demeurer, y vivre, pose évidemment d'autres problèmes, dont celui du voisinage. Ce qui amène les personnes à se déplacer, à trouver des niches, des abris plus à l'écart et ce qui participe d'ailleurs de leur invisibilité. Si bien d'autres personnes, groupes, groupements, s'approprient temporairement l'espace public, l'acceptation sociale est sujette à de nombreuses variations. Ces attentions différenciées, ces possibilités d'appropriation temporaire selon qui l'on est dévoilent également les inégalités de statuts des uns et des autres.

Ces différents enjeux de visibilité, d'acceptabilité et d'hospitalité ne sont pas seulement présents en France mais dans bien d'autres villes du monde.

Un premier exemple est significatif des tensions à l'œuvre. À Montréal ce sont des conflits d'usage qui ont opposé des personnes itinérantes (sans-abri) aux autorités municipales : celles-ci ont tenté de modifier la réglementation des espaces publics afin d'empêcher les personnes de demeurer la nuit sur une place publique. Le changement de statut de cette place en parc leur permettait d'en interdire l'accès la nuit et donc de verbaliser les itinérants afin de les inciter à partir. La réglementation permet en effet de fermer un parc, mais pas une place. Dans cette affaire, analysée de manière précise par une sociologue, une partie des riverains commerçants soutenait la police et une autre partie soutenait les jeunes en réaction aux comportements policiers brutaux. Les jeunes occuperont alors la place et seront rejoints par des militants de mouvements alternatifs contestataires. L'affaire arrivera en justice avec la question centrale : s'agit-il d'une place ou d'un parc ? Le juge conclura à la confirmation du statut de place. La municipalité ne s'en tiendra pas à cette décision juridique mais prendra alors un arrêté stipulant qu'à Montréal places publiques et squares seront fermés durant la nuit sauf 40 exceptions, avec la liste de places restant ouvertes. Evidemment la place en question ne se trouve pas dans la liste dérogatoire. Cette affaire est un très bel exemple des processus et procédures de « nettoyage » social, humain, de l'espace public et ne manque pas de faire penser en France aux nombreux arrêtés anti-mendicité pris par les maires de nombreuses villes, dont récemment Saint-Etienne.

Autre exemple : au Brésil s'est posé le problème d'un conflit entre approche sociale ou approche urbaine du problème des « personnes en situation de rue ». Nombre de celles-ci sont des travailleurs de rue engagés dans l'économie informelle : ramassage, tri, revente... Ils sont soutenus dans cette économie par des mesures de politiques sociales qui les aident à s'organiser. Dans le même temps, ils sont chassés par la police. Sur le versant social, la réaction institutionnelle a confirmé la nécessaire protection des personnes contre les excès policiers et pour l'exercice de leur droit au travail. Faut-il alors protéger les SDF de la ville, ou protéger la ville des SDF ? Cette question, mise en évidence de façon cruciale dans ce conflit, montre que partout dans le monde des arguments d'esthétique, de propreté, d'attrance touristique, d'image, sont classiquement mis en avant pour légitimer les expulsions des espaces publics.

De même, en Argentine, à Buenos Aires, des personnes sans-abri se sont mobilisées pour défendre leur droit à habiter dans l'espace public. Cette mobilisation accompagnée par des travailleurs sociaux, des juristes, des chercheurs a été ici couronné d'un succès législatif. Elle a

abouti en effet en décembre 2010 à l'approbation à l'unanimité d'une loi préparée avec l'ensemble des acteurs sociaux, dont la police et des élus, reconnaissant ce droit : « *Protéger de manière intégrale et rendre opérationnels les droits des personnes en situation de rue et en risque de situation de rue* ». En ce cas, il y a eu un travail de précision dans les manières de rendre opérationnels les protections. Cette décision finale, ce succès si l'on peut dire, n'est pas arrivé si simplement. Depuis les années 2000 une volonté de contrôle de l'espace public était à l'œuvre avec des méthodes particulièrement violentes, et cela avait généré l'organisation de personnes et d'institutions rassemblée dans la lutte collective. Ajoutons que cela arrivait dans une situation économique de plus en plus dégradée, avec des familles entières vivant à la rue. Cette loi a finalement reconnue ces situations et a pris en compte les obstacles qui empêchaient les personnes de mettre en œuvre des compétences de survie.

Dernier exemple, au Japon. Estelle Degouys, architecte et sociologue a conduit un travail d'enquête auprès des sans-abri à Tokyo, habitant sous des tentes bleues dans les parcs publics. Cette occupation permet aux personnes de constituer des réseaux de socialité et d'entraide, d'activer des sociabilités urbaines. En effet, les campements se situent dans des parcs centraux, ce qui permet à leurs habitants de travailler dans la ville. Ils forment des communautés régulées et organisées. Néanmoins et malgré cette occupation discrète, leur présence pose problème. En vue de leur évacuation progressive, les autorités leurs ont proposé des hébergements et des petits logements mais dispersés dans la ville. Certains ont accepté, d'autres non ; tout cela s'est fait sans contrainte, sans mise violente à l'écart. Cette situation fait écho aux campements dans le Bois de Vincennes à Paris qu'a étudiés Gaspard Lion<sup>3</sup>. Deux situations avec certaines similitudes et qui donnent toutes deux lieu à la même réaction : l'incitation ferme à aller ailleurs ; la même question pour ces habitants se pose : où et comment accéder à un logement sans risque d'expulsion et sans perdre les socialités et la capacité d'habiter construites dans les campements ?

L'ensemble de ces exemples nous invite en guise de conclusion à nous demander quelles sont les diverses façons, toutes aussi légitimes, d'habiter la ville, selon différentes formes et façons, et en s'appuyant sur quels droits ? Comment faire en sorte que tous les acteurs, dont les personnes sans domicile vivant dans la rue, puissent participer à cette construction collective des droits ?

---

<sup>3</sup> Gaspard Lion. *Incertaines demeures. Enquête sur l'habitat précaire*. Bayard, Paris, 2015.

## **TABLE-RONDE « JEUNES EN ERRANCE ET ESPACE PUBLIC. L'EXPERIENCE DE SAINT ETIENNE »**

---

### **L'espace public, espace de tous ?**

#### **Introduction par François Chobeaux, CEMEA**

L'espace public, espace de tous alors à partager équitablement entre tous ? Ah, si c'était vrai !

L'espace public est un espace où on peut passer : déplacements, flânerie, chalandise... La mobilité permanente résoud les problèmes de territoires car on n'en possède pas, on ne s'en approprie pas quand on bouge tout le temps. Tous les nomades l'apprennent douloureusement chaque jour de notre modernité sédentaire.

Si on s'y installe c'est dans le cadre d'un droit reconnu ou accordé, légitime, pour la satisfaction d'une fonction, d'un besoin catégoriel. Ces appropriations reconnues sont autant de dynamiques de privatisation temporaire ou permanente, construisant autant de normalités, de conformités attendues :

- Les bancs pour les rêveurs, les amoureux et les personnes âgées, pas pour les SDF ni pour les ados
- Les terrasses des cafés pour les clients, pas pour les passants
- Les espaces de jeu de boules pour les retraités et pas pour les ados, ceux de jeux de ballons pour les ados et pas pour les enfants ou les bébés, les bancs des bacs à sable pour les mamans de jeunes enfants et pas pour les jeunes...
- Les stationnements prévus et limités pour les véhicules, pas pour les voitures-ventouses, et pas les motos chez les autos ou vice versa
- Les halls pour les locataires légitimes qui y passent, pas pour les jeunes qui y restent
- ...

Les cohabitations dans l'espace public sont régies par des règles implicites et explicites. Et il y a toujours des degrés, des nuances, dans le rapport à ces règles et dans leur rappel : bruit, vélos des enfants, alcool, regroupements juvéniles, chiens... Ces adaptations se font selon les heures, les lieux, les personnes...

En fait l'espace public est traversé en permanence par des enjeux d'appropriation, et ce sont évidemment les plus forts, ceux du lieu ou ceux de la domination sociale, économique et culturelle, qui sont en capacité de dire ce qui est légitime, autorisé, et ce qui ne l'est pas.

### **Participants à la table-ronde**

Régine Desage. Cheffe de service police municipale

Christophe Duclos. Responsable de la mission Sécurité urbaine et prévention de la délinquance

Claude Garcia. Responsable de la police du cadre de vie et de l'environnement

Isabelle Hervouet. Cheffe de service association Rimbaud (CAARUD-CSAPA)

Claude Liogier. Maire adjoint sécurité, tranquillité publique, sécurité civile

Pascale Pichon. Professeure de sociologie, université Jean Monnet, Saint Etienne.

Mathias Poitou. Psychologue, équipe mobile psychiatrie-précarité

### **Les thèmes abordés**

Cette table-ronde suivait la conférence de Pascale Pichon.

Le débat a démarré sur la gestion et le partage des espaces publics, en particulier dans les centres villes, en appui sur l'expérience stéphanoise. Comment gérer et réguler les conflits d'usages ? Y a-t-il des usages plus légitimes que d'autres ? La question était sensible, un an et demi après des élections municipales où dans de nombreuses villes la présence des jeunes en errance et des SDF en centres-villes avait fait partie des débats locaux. Des équipes nouvellement élues, souvent dans le cadre d'une balance politique allant vers la Droite, ont eu à traiter des questions récurrentes : pressions des riverains et des commerçants, arrêtés municipaux ou pas, et si arrêtés quelles mises en œuvre ? Un arrêté anti mendicité, anti regroupements, est-il fait pour être systématiquement et fermement appliqué ou pour être utilisé en dernier recours, quand toutes les voies du contact, de l'explication et de la négociation ont été épuisées ? Les polices municipales sont ici au premier rang, parfois partagées entre les engagements forts et les pressions des élus et les réalités complexes de la gestion concrète des relations de terrain.

Quelle cohabitation est-elle possible entre agents de l'ordre et agents du social ? Il y a d'évidence des interpénétrations des fonctions et des attitudes. Les agents de l'ordre ne peuvent pas être que des sanctionneurs, l'ordre public existe aussi par la relation qui prend en compte les personnes. Et de leur côté les agents du social ont à faire entendre à leurs publics les réalités environnantes, non pas pour se faire les supplétifs de l'ordre mais pour éveiller, faire entendre, et contribuer ainsi à ce que leurs usagers intègrent des usagers qu'ils se situent dans un environnement à prendre en compte. L'exemple des chiens a été développé : les règles de l'ordre interdisent la divagation des animaux ; pour faire simple, les chiens non tenus en laisse ; les jeunes en errance peuvent estimer que c'est une mesure attentatoire à leur liberté et à celles de leurs animaux. Une phase d'information et d'explication mise en œuvre à la fois par l'ordre et par le social, une mise à disposition de colliers et de lisses, une application de cette règle à tous les chiens de tous les maîtres de la ville, est une solution coordonnée qui peut permettre d'éviter les blocages, les tensions et la répression.

Mais évidemment, tout cela dépend à la fois des positionnements des agents de l'ordre, parfois contraints, selon les villes, d'agir immédiatement, fermement et en permanence dans des logiques interdictives et ségrégatives, et des agents du social qui peuvent refuser cette fonction d'ambassadeurs du réel au profit de l'adoption d'une posture partageant explicitement les positions de leurs usagers.

Un autre point abordé a été la relative disparition des jeunes en errance des centres-villes sous la pression des arrêtés et des interventions de police. La question est bien plus large que la seule présence spatiale de ces jeunes : les opérations de « nettoyage social » portant sur l'errance, les SDF, les squatters, les prostitué-es, se multiplient. Du point de vue de l'ordre c'est un succès

direct : le problème n'est plus visible, il est déplacé et diffracté dans des espaces périphériques moins socialement et politiquement sensibles. Du point de vue du social c'est un échec, voire une catastrophe, car le déplacement entraîne la rupture des liens établis qui permettaient d'avancer sur la socialisation, la santé, l'insertion. Et du point de vue de la sécurité des personnes c'est aussi un risque et un échec, car la relégation dans des périphéries mal régulées met ces personnes en situation de fragilité et d'insécurité. Comment, jusqu'où, la ville bourgeoise peut-elle accepter ses pauvres ?

Troisième et dernier point abordé, la mise en place d'espaces de rencontres et de partages entre l'ordre et le social.

L'expérience 2014 Saint Etienne montre qu'il est possible de réfléchir ensemble, d'analyser ensemble des situations concrètes. C'est une question de volontés institutionnelles, pas toujours présentes, autant que de bonnes volontés professionnelles et individuelles. Comprendre la logique de l'autre, postuler qu'il n'est ni laxiste, ni faciste, permet d'avancer dans l'intérêt des usagers-citoyens. Les limites des fonctions restent, bien évidemment ; l'objectif n'est pas de les atténuer ni de les nier, mais de faire que chacun sache travailler avec l'autre pour autant qu'il lui reconnaisse de la légitimité.

A Saint Etienne une formation commune de trois jours a abouti à de meilleures connaissances réciproques des services et des fonctions, et à une meilleure connaissance directe des intervenants entre eux. Elle a également permis que s'installe un modus vivendi des présences sur le terrain : les intervenants sociaux restent à l'écart d'un groupe quand la police municipale est à son contact, et réciproquement. Un système d'information rapide sur les événements de la rue est aussi en place, qui permet à chacun de savoir clairement ce qui s'est passé afin de se décaler de « radio trottoir » et de ses récits très subjectifs. Enfin, des rencontres de présentation rapide des services du social s'organisent avec les équipes de la police municipale.

En synthèse : la tolérance et la prise en compte de la présence des jeunes en errance dans les centres villes, plus largement dans l'espace public, est une question avant tout politique. Et si « force doit rester à la loi », celle-ci ne peut pas être appliquée de façon absurde au risque de générer des clivages sociaux et des tensions pouvant aboutir à des explosions. Et autant les intervenants sociaux peuvent contribuer au bien être de leurs publics en travaillant à leur faire intégrer les nécessités de la loi, autant il leur est évidemment impossible de le faire quand l'application de la loi leur paraît clairement illégitime et inégalitaire.

## **LA CONSTRUCTION SOCIALE DES « JEUNES EN ERRANCE »**

---

Conférence par Céline Rothé. Ingénieure de recherche. Ecole des hautes études en santé publique

A l'origine de mon travail de recherche je voulais travailler sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes désignés comme « jeunes en errance ». Pour cela j'ai rencontré différents professionnels que je pensais être en contact avec ce public et j'ai rencontré des jeunes eux-mêmes. Cela m'a conduit à me centrer sur le secteur de l'urgence sociale. J'ai alors fait des observations dans des lieux d'urgence et j'ai fait des entretiens avec des jeunes qui me semblaient concernés par le problème, en tout cas par une relation d'aide sociale dans une situation de rupture chronique.

L'idée générale était de travailler en trois temps :

- Sur la catégorie de l'action publique : comprendre comment l'Etat social fonctionne avec les jeunes en difficulté, et parmi eux ceux qui ont été appelés les jeunes en errance
- Essayer de comprendre les positionnements éthiques et pratiques des professionnels
- Observer et analyser les usages juvéniles, pratiques et symboliques, de l'aide

D'abord, pourquoi avoir choisi ce sujet de l'errance des jeunes ? Les « jeunes en errance » cela fait référence à différentes choses. Quand on accole Jeunesse à errance ça ne donne pas la même chose dans les représentations que quand on parle d'autres types de populations en errance. Ceci parce que ce qui est attendu de la jeunesse aujourd'hui dans les parcours vers l'âge adulte c'est qu'elle s'insère socialement et surtout professionnellement, parce qu'en France l'insertion sociale n'est conçue qu'en articulation avec l'insertion professionnelle. L'errance apparaît alors comme un risque majeur pour la jeunesse en difficulté d'insertion. Léa Lima, une sociologue, a ainsi constaté que pour l'Etat social le risque majeur pour les jeunes est de ne pas s'insérer alors qu'en fait c'est le devoir principal assigné à la jeunesse. C'est dans cette logique qu'en 2004 le Commissariat général au plan a présenté un rapport dont le titre dit tout : « *Jeunesse : le devoir d'avenir* ».

Et politiquement on ne sait pas si ce sont des jeunes vulnérables, en difficulté d'insertion, ou des jeunes en risques d'exclusion, alors que aider à l'insertion et lutter contre l'exclusion signifie deux politiques très différentes, il y a ici une forte ambivalence. Ce flou lié à une situation au carrefour de deux politiques pas toujours claires elles-mêmes contribue évidemment au flou de la catégorie « jeunes en errance ». Et plus largement, est-ce une jeunesse en difficulté ou une jeunesse difficile, dangereuse ? Faut-il les sortir de la rue parce qu'ils y courent des risques, ou pour des raisons de tranquillité et de sécurité publique ?

## De quels jeunes en errance est-il question ici ?

Pour ce travail j'ai évidemment dû expliciter ce que j'entendais par « errance ». Pour moi c'est la dimension symbolique du terme qui est importante. L'errance est une divagation à la fois psychique et géographique. C'est l'absence de projet dans une société où la divagation et l'absence de projet est peu permise. Cf. à ce propos les projets exigés dans le cadre de l'attribution des minima sociaux, ce qui est appelé « l'activation des individus » dans les politiques sociales. Alors que l'errance fait référence à des jeunes qui n'ont pas de but, pas de projections dans l'avenir, qui sont dans l'immédiateté, ce qui pose des questions sur leur prise en charge pour les amener vers quelque chose de lointain.

« Errance » dit bien aussi le processus de ruptures cumulatives que ces jeunes ont vécues depuis tout petits.

Je dois préciser aussi qui sont les jeunes dont je parle. Ce ne sont pas tous les jeunes de l'urgence sociale, c'est une population historiquement située. Ces jeunes cumulent des facteurs de vulnérabilité, ils vivent une forte précarité relationnelle et économique. Leur précarité relationnelle est le produit des ruptures cumulées, avec la difficulté à mobiliser des supports affectifs qui pourraient leur permettre de s'insérer de manière conventionnelle. Leur précarité est également économique car ils vivent de ressources non pérennes, emplois ponctuels, manche, récup',.... Ils font l'expérience de la rupture chronique depuis l'enfance, des ruptures qui s'enchainent : rupture familiale précoce, ruptures de placements en protection de l'enfance pour ceux qui ont été suivis et placés, ruptures institutionnelles liées à la fragilité des liens familiaux qui ont fragilisé toutes les sorties des institutions d'éducation. Le problème est alors à la sortie de la prise en charge. Dans ces parcours institutionnels faits de rupture il y a aussi l'hôpital psychiatrique, la prison, la formation. Ces jeunes fréquentent la zone depuis leur adolescence, pas nécessairement en étant alors à la rue. Quand je les rencontre dans les accueils de jour ils sont majeurs, et ils ont déjà des années de culture de la rue derrière eux, ce qui fait qu'ils sont assez à l'aise dans ce milieu qui a été leur principal lieu de socialisation. N'ayant pas eu d'enfance conventionnelle, on peut comprendre qu'ils ne se voient pas une insertion conventionnelle.

Tout ceci pour dire que la spécificité de ce public réside à la fois dans les trajectoires vécues depuis l'enfance et dans une certaine façon de vivre cette expérience de rue sur le mode de la marginalité. Ils ne se projettent pas dans un mode de vie conventionnelle, qu'ils disent ne pas souhaiter, ce qui n'est évidemment pas le cas de tous les jeunes à la rue dont beaucoup souhaitent avoir les moyens d'une vie conventionnelle tout en ayant également vécu des parcours de rupture. Les jeunes que j'ai rencontrés se projettent dans la marginalité en tant que culture et que mode de vie. Ils vivent souvent dans des hébergements de fortune, sont souvent polytoxicomanes en revendiquant leurs consommations, ils cultivent les attributs de la marginalité : les chiens, les tenues vestimentaires, la manche, les grands rassemblements qui permettent de faire masse et de dire « on est là ». Ils trouvent et décrivent une forme de reconnaissance sociale dans la vie à la rue.



## L'origine de la catégorie « Jeune en errance ». Histoire d'une construction sociale et politique

Je vais revenir sur le travail de déconstruction de la catégorie de l'action publique. Au début de mon travail, en 2005, je voulais travailler sur les jeunes en errance, puis s'est évidemment posé la question de ce qu'est un jeune en errance. Les professionnels utilisaient ce terme tout en disant être obligés de refaire des catégories, voir le travail de définition et de redéfinition conduit au sein du réseau. Il fallait alors que je comprenne comment cette catégorie est arrivée dans des rapports publics, dans des projets d'action... Quelques années avant le Conseil national des missions locales mettait en évidence qu'une part du public jeune n'adhère à aucune mesure d'insertion, est fuyant, rétif aux offres d'insertion conventionnelle, mais sans les nommer encore jeunes en errance. L'émergence du problème public date des premiers arrêtés municipaux anti-mendicité (1995) en réponse aux regroupements festivaliers et estivaux. Ceci dans un contexte politique particulier : projet de loi de cohésion sociale, discours sur la fracture sociale, campagne présidentielle,... ce qui a fait polémique. Il y a alors eu plusieurs rapports commandés entre 1995 et 1998. On connaît « *Jeunes en errance et hébergements festivaliers* » remis par les CEMEA en 1995 (qui a donné « Les nomades du vide » en 1996), Xavier Emmanuelli (alors Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence) a commandé à Danièle Huèges le rapport « *Face à l'errance et à l'urgence sociale* » qui, sans concerner exclusivement les jeunes, était explicitement écrit pour éclairer la situation des jeunes dans le cadre de la polémique sur les arrêtés municipaux ; il est beaucoup question des jeunes dans ce rapport, la question sociale étant alors de fait rattachée à la question de la jeunesse. Il y a aussi eu en 1995 le rapport Lagandré sur la prévention spécialisée et « *L'errance immobile des jeunes des cités* ». A la même époque, des diagnostics partagés départementaux portant sur l'errance et la marginalité chez les jeunes ont été initiés par le ministère de l'action sociale pour éclaircir les situations et proposer des « bonnes pratiques » aux professionnels et aux décideurs dans un « *Guide méthodologique sur l'errance et la grande marginalité des jeunes*<sup>4</sup> ». Voilà donc la naissance de cette catégorie, de ce nouveau public de l'action sociale, dans des conditions historiques et sociales précises, en étant un outil pour l'action par la conceptualisation qu'elle permettait. Ces circonstances expliquent aussi pourquoi des projets d'action de l'époque, comme les premiers points d'accueil et d'écoute des jeunes, font référence à ce public alors que les professionnels de terrain qui les ouvraient disaient ne pas comprendre cela et ne pas connaître ni rencontrer ce public. Aujourd'hui les publics, les situations ont évolué, mais cette catégorie semble persister alors que la population qui la constitue est devenue très hétérogène.

## L'urgence sociale comme réponse pérenne

Une autre dimension structurelle étudiée est celle de l'urgence sociale, parce qu'il est rapidement apparu que les seuls lieux institutionnels fréquentés par ces jeunes étaient ceux de l'urgence sociale : structures à bas seuil,... Ce qui m'a conduit à me demander pourquoi ces jeunes là

---

<sup>4</sup> Tous ces documents sont consultables au siège national des CEMEA.

étaient souvent là ? Pourquoi ce recours structurel à l'infra-assistance par ces jeunes qui vivent des ruptures cumulatives ? C'est parce qu'en France il y a une familialisation des aides, on aide les familles à aider leurs enfants. D'autre part on est dans un pays où les trajectoires vers l'âge adulte doivent être très linéaires, avec une pression à se placer. Pour des jeunes qui ont des difficultés familiales structurelles, qui ne peuvent recourir au soutien de leurs familles, et qui par ailleurs sont en rupture avec les institutions telles que l'école et la protection de l'enfance, il est très difficile de s'insérer de façon linéaire quand entre 16 et 25 ans on n'a pas de ressources et de soutien familial. Enfin, l'aide aux jeunes en insertion reste résiduelle et fragmentée, elle est la résultante des choix politiques faits en 1988 au moment du vote du RMI et des débats qui se poursuivent pour savoir si il faut assister les jeunes. C'est encore aujourd'hui le cas avec la Garantie Jeunes dont il est évident que les plus vulnérables sont exclus par son principe même de conditionnalité. La volonté politique de ne pas faire basculer les jeunes dans l'assistanat fait donc qu'ils basculent directement dans l'infra-assistance de l'urgence sociale, qui devient leur dernier et unique filet de protection. Ce qui est a priori inadapté puisqu'il ne s'agit pas là d'une urgence, mais d'une situation installée. Et pourtant, à observer les pratiques professionnelles et l'usage que les jeunes font des dispositifs, la réponse apportée de fait ne paraît pas si inadaptée que cela.

### **Des professionnels au travail**

J'ai donc interrogé les professionnels de l'urgence sociale, j'ai observé leurs pratiques, j'ai lu les travaux sur l'urgence sociale. Et il semble que pour ces jeunes là, la posture professionnelle qui est à la fois une posture éthique et engagée, une posture pratique qui vise à construire du lien, ce que P.A. Vidal Naquet a appelé la maintenance sociale, est particulièrement bien adaptée à ce public. Et parmi les dispositifs existants, ce que l'on appelle le « bas seuil » est un cadre particulièrement bien adapté pour prendre en charge ces publics là. L'accueil y est inconditionnel alors qu'ailleurs les allers-retours sont difficilement possibles, ce qui est délétère avec une population déjà en rupture. Il n'y a pas de demande, pas d'exigence sauf le respect minimal des personnes et des lieux. Ceci construit un lieu d'asile, une mise à l'abri bienveillante dans un lieu et avec des intervenants qui ne les jugent pas et où ils ne se sentent pas stigmatisés pour leur absence de projets, leur mode de vie... Par ailleurs, la « posture de constance » des professionnels, le fait d'être régulièrement présents comme points de repères fait que les jeunes n'ont pas à se raconter sans cesse, à mettre une fois de plus en récit leurs histoires douloureuses. Pourtant ils savent très bien le faire tout en se protégeant, sans se remettre en jeu afin de ne pas revenir une fois de plus sur des épisodes douloureux ; alors autant éviter cela. Cette posture de constance est extrêmement sécurisante par son absence de jugement et par la possibilité permanente de trouver porte ouverte le moment voulu. Cette posture leur donne le droit d'exister. Il y a aussi, évidemment, la confiance que les professionnels s'emploient à construire dans l'objectif de nouer des liens restructurants qui pourront permettre de remobiliser les jeunes. Ceci fonctionne parce que les attentes que les professionnels posent, ont envers les jeunes sont « raisonnables », c'est-à-dire des attentes accessibles qui ne soient pas sources de violences, comme les attentes qui les poussent à devoir avoir un projet conventionnel en écart radical avec leur identité. Ces

attentes raisonnables articulées au format très souple du bas seuil permettent de donner différentes dimensions à la façon de construire des relations très individualisées, en adaptant les contraintes à la tolérance de chacun. D'ailleurs, la plupart des professionnels rencontrés ne cherchent pas à pousser vers des insertions conventionnelles comme l'entendent et attendent les politiques d'insertion sociale et professionnelle, mais à faire en sorte de réduire les risques non pas en invalidant leurs choix de vie, mais en aidant à vivre activement, positivement, la vie de la rue. Pour cela l'objectif central et permanent est de garder le contact avec les jeunes, ce qui est parfois difficile avec des politiques publiques locales d'invisibilisation qui visent à repousser ces jeunes au-delà des centres-villes en les mettant alors dans un grand vide de vie. Cependant, les professionnels ne s'interdisent pas d'utiliser des « outils d'appel » vers l'insertion, qui vont permettre de les revoir et d'avancer avec eux : la bobologie et le soin, des solutions pour des repas, des moyens d'entretien de son linge... tout ce qui peut permettre de sortir de l'immédiateté, de susciter de l'énergie, de l'envie d'avenir. C'est aussi nécessaire aux professionnels eux-mêmes pour ne pas être pris dans l'effet miroir avec ces jeunes, en étant alors happés par leur vide.

Une dernière chose pour qualifier les professionnels qui portent à bout de bras ces passerelles entre les différents dispositifs d'aide c'est leur fonction de fabricants d'accès aux droits, ils sont comme les réparateurs d'un filet de protection aux mailles déchirées ou trop larges. Ils sont là pour leur permettre d'avancer de façon sécurisée, sans qu'ils prennent trop de risques.

Ces professionnels font souvent part de leur épuisement, de leurs réflexions par rapport à la norme de l'insertion, par rapport à la façon dont ces jeunes sont pris en charge. Et certains d'entre eux ajoutent qu'ils partagent les points de vue des jeunes sur la société, sur le travail, sur leur place.

### **Les usages juvéniles des aides**

Il apparaît que ces jeunes vivent une sorte de socialisation marginalisée, concept proposé par le chercheur québécois Michel Parazzelli. Dans ce cadre le retour routinier à l'infra-assistance participe de la construction d'une « carrière » de jeune en errance, l'étiquetage de « déviant » construisant le comportement et l'identité de déviant qui conduit à ne fréquenter que des déviants<sup>5</sup>. Cette notion de carrière permet de sortir du débat choisi-subi, les choix et les aléas survenant dans la vie s'articulant dans un processus, dans une histoire de vie.

L'écoute et l'observation des jeunes dans la façon dont ils utilisent les aides à leur disposition montre qu'ils se sentent porteurs d'un stigmat, qu'ils se sentent marginalisés, qu'on les regarde de travers, alors que personne ne sait la vie qu'ils ont eu avant et pour en arriver là. Ils retournent alors le stigmat en se l'appropriant, en revendiquant leur différence et leurs choix de vie alternative. Ils ont donc une projection sur un mode de vie marginale qu'ils revendiquent. Cette posture de marginalité fait qu'ils ont des usages, un rapport à l'aide sociale particulier. J'ai distingué deux types d'usages qui concrètement se recoupent : des usages stratégiques, instrumentaux, concrets, et des usages symboliques. Les usages stratégiques sont la dimension

---

<sup>5</sup> Voir H.S. Becker, *Outsiders*. Editions Métailié, Paris, et E. Gofmann, *Stigmates*. Les éditions de minuit, Paris.

instrumentale du rapport à l'aide. Ils sont souvent décrits comme étant une population qui manie en consommatrice experte les aides possibles dans plusieurs réseaux, plusieurs villes, « radio rue » étant ici un efficace support. Ce qui conduit des professionnels à dire qu'ils instrumentalisent les aides en les détournant de leurs objectifs. Fonctionnant alors en consommateurs avisés et exigeants, ils évaluent et critiquent le service rendu tout en le relativisant, en affirmant y recourir seulement ponctuellement tout en se débrouillant seuls pour l'essentiel, sauf que ce recours « de temps en temps » est de fait très régulier car mobilisé en dernier recours... permanent.

La dimension symbolique de l'aide est cette façon qu'ils ont de mettre en récit leurs pratiques et leurs usages qu'ils ont de l'aide, cette mise en récit visant à les protéger en ne parlant pas de leurs échecs et de leurs besoins que seule l'aide sociale pouvait satisfaire, en ménageant leur ego, leur identité, et qui même va la construire puisque cette mise en récit du recours à l'aide en tant que jeunes marginal valide cette existence : « puisque cette aide existe pour des gens comme moi c'est que j'ai le droit d'exister ». Plus globalement, les récits qu'ils font, qu'ils construisent de leur vie, sont là pour montrer à la fois leur différence intrinsèque et la forte part d'action, de volonté, de décision dans leur conduite de vie.

Ces lieux ne sont pas que des lieux d'aide, ce sont aussi des lieux de sociabilité qui contribuent à la construction de l'identité marginale de rue. Il se construit donc une interaction paradoxale entre les objectifs publics de ces lieux et l'usage qu'en font les jeunes selon leurs récits, leur propre critique de l'insertion au profit d'une posture marginale étant également alimentée, renforcée par le fonctionnement des structures à bas seuil qui évitent de mettre en avant des objectifs d'insertion normative.

Plus globalement, l'ensemble du système d'aide est questionné au filtre des exigences de la vie à la rue et du droit à la marginalité : consommation de produits, chiens, manche, rapport au travail..., autant de constructions, là aussi, de récits symboliques destinés à établir une différence, donc une identité. Le recours routinier et durable à l'infra-assistance doit alors, pour être acceptable et supportable, être parlé dans un récit fort comme étant choisi et maîtrisé.

### **Pour conclure**

Le système d'aide est à l'intersection des dimensions structurelles qui fixent ce que doit être l'aide à l'insertion des jeunes, des pratiques professionnelles qui valorisent le lien et qui cherchent des réponses adaptées, et des trajectoires personnelles des jeunes faites de ruptures. Et la conception même du système global d'aide renvoie ces jeunes vers l'infra-assistance institutionnalisée, routinière, institutionnalisée. Mais ce n'est pas que parce que les jeunes les utilisent, et pas que parce que les professionnels donnent des accès trop faciles, c'est un effet de structure qui fait que ces jeunes en difficulté entrent dans une carrière de jeunes en errance car ce n'est que là qu'ils trouvent une réponse adaptée.

## **ATELIERS CONDUITS PAR DES EQUIPES DU RESEAU**

---

### **L'utilisation des structures de premier accueil par les jeunes en errance (présentation d'une recherche en cours)**

*Prévention spécialisée, Rennes*

Contact : Bertrand Poences, Virginie Salaun. [lerelais.centreville@sea35.org](mailto:lerelais.centreville@sea35.org)

### **Le travail de rue en proximité à St Etienne**

*CAARUD Rimbaud, Equipe mobile psychiatrie Précarité, Samu Social, Police municipale*

Contact : CAARUD : Isabelle Hervouet. [isabelle.hervouet@centre-rimbaud.fr](mailto:isabelle.hervouet@centre-rimbaud.fr) .EMPP : Mathias Poitou. [mathias.poitou@gmail.com](mailto:mathias.poitou@gmail.com) . SAMU Social : Eric Pires-Frazao. [emr@asso-renaitre.fr](mailto:emr@asso-renaitre.fr) . PM : Réjane Desage. [rejane.desage@saint-etienne.fr](mailto:rejane.desage@saint-etienne.fr)

### **Un voyage à Berlin avec des jeunes. De squats en squats...**

*Relais Accueil Jeunes. Mission locale de Toulouse*

Contact : Mathias Kerviel. [mathias.kerviel@mltoulouse.org](mailto:mathias.kerviel@mltoulouse.org)

### **L'errance en milieu rural**

*Prévention spécialisée, Vaucluse*

Contact : Xavier Ribouchon, ADSEA 84. [ribouchon2@orange.fr](mailto:ribouchon2@orange.fr)

### **Le travail de rue avec les jeunes en errance**

*Prévention spécialisée, Strasbourg et Caen*

Contact : Strasbourg : Béatrice Jeanvoine. [jeanvoine@entraide-relais.fr](mailto:jeanvoine@entraide-relais.fr) . Caen : Patricia Vaudorne. [patricia.vaudorne@acsea.asso.fr](mailto:patricia.vaudorne@acsea.asso.fr)

### **Des expérimentations logement à Toulouse : maison Paléfica, Raisin**

*Mairie de Toulouse, UCRM, EMSS*

Contact : Claire Combarieu. [claire.combarieu@mairie-toulouse.fr](mailto:claire.combarieu@mairie-toulouse.fr) . Hélène Mayer. [h.mayer@unioncepiere.fr](mailto:h.mayer@unioncepiere.fr)

## **Les bénévoles-pairs : comment intégrer des usagers d'un accueil de jour dans le fonctionnement de celui-ci**

*Tremplin 17, Saintes, St Jean d'Angely, Royan*

Contact : Bruno Guillet, Guillaume Bellicot. [tremplin17-royan@orange.fr](mailto:tremplin17-royan@orange.fr) .

## **Articulation accueil de jour-hébergement**

*Le 102 Gambetta, Nantes*

Contact : Véronique Haubois. [vhaubois@le102gambetta.fr](mailto:vhaubois@le102gambetta.fr)

## **Le travail en CAARUD**

*Le mail, Amiens*

Contact : Christine Lebail. [christine.lebail@assoc-lemail.net](mailto:christine.lebail@assoc-lemail.net)

## **Les chantiers éducatifs**

*Prévention spécialisée, Médian, Isère*

*Prévention spécialisée, Besançon*

Contacts : Median : Francis Tarantola. [f.tarantola@median.asso.fr](mailto:f.tarantola@median.asso.fr) Besançon : Aline Guillin.  
[spsprevenville@gmail.com](mailto:spsprevenville@gmail.com)

## **Démarche photo-exposition « La rue c'est l'espace de chacun »**

*Prévention spécialisée, CODASE, Grenoble*

Contact : l'action centre-ville du CODASE a été déconventionnée, l'équipe est dissoute.

Photographe : Pauline Lampouroux. [pauline.lamouroux@hotmail.fr](mailto:pauline.lamouroux@hotmail.fr)

## **Une équipe mobile sociale santé**

*EMSS-PASS, Toulouse*

Contact : Magali Clarion. [magali.clarion@free.fr](mailto:magali.clarion@free.fr) . Françoise Izaac. [francois.izaac@orange.fr](mailto:francois.izaac@orange.fr)

## **Un SIAO qui fonctionne avec les usagers !**

*SIAO de Tarbes*

Contact : Alain Perrin. [siao.hautes-pyrenes@croix-rouge.fr](mailto:siao.hautes-pyrenes@croix-rouge.fr)